



INSCRIPTION SCOLAIRE 2021/2022

Le Maire de la Commune de Le Port informe les parents que l'inscription à l'école pour l'année scolaire 2021/2022, des enfants nés en 2018 (entrant en petite section) et ceux nés en 2015 (entrant en CP) se fera selon les modalités suivantes :

Etape 1 ▶ Du 16 novembre au 17 décembre 2020, les familles sont invitées à prendre contact avec la Direction Vie Educative au 0262 42 87 47, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00

Etape 2 ▶ La Direction Vie Educative transmettra aux familles, par mail, le formulaire de demande d'inscription scolaire qui devra être complété, signé et accompagné des pièces indiquées ci-après

Etape 3 ▶ Retour du dossier complet par mail à l'adresse : inscriptionscolaire@ville-port.re, avant le 31 décembre 2020

Documents nécessaires pour une demande d'inscription

- Formulaire de demande d'inscription scolaire complété et signé
- Livret de famille ou toute pièce précisant la filiation (+ tutelle ou délégation d'autorité parentale, le cas échéant)
- 1 justificatif d'adresse de moins de 3 mois (facture d'eau – d'électricité – de loyer) au nom du responsable légal de l'enfant (l'attestation d'hébergement sera exceptionnellement acceptée + pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant : facture d'eau – d'électricité – de loyer)
- Facture de téléphone fixe ou portable de moins de 3 mois
- ▶ Si dérogation : pièces ci-dessus + courrier de demande de dérogation et justificatifs (attestation de travail, justificatif d'adresse de la nourrice, ...)

La pré inscription des enfants nés en 2019 et domiciliés au Port se tiendra aux mêmes dates.

Il est rappelé que l'admission des enfants se fait en fonction des places disponibles dans les écoles et que l'accueil des moins de 3 ans s'effectue conformément aux dispositions de la charte d'accueil définie à ce titre.

Pour un meilleur traitement de leurs demandes, il est demandé aux parents de respecter cette démarche.

LE MAIRE

